

SUR LE CHEMIN DE L'INCLUSION

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PHYSIQUE





Comité international de la Croix-Rouge 19, avenue de la Paix 1202 Genève, Suisse T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57 E-mail: shop@icrc.org www.cicr.org © CICR, janvier 2012

Photo de couverture: Narendra Shreshtha/CICR

SUR LE CHEMIN DE L'INCLUSION

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PHYSIQUE



Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation impartiale, neutre et indépendante, dont la mission exclusivement humanitaire est de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Les services de réadaptation physique contribuent à la dignité des personnes handicapées en leur permettant de retrouver leur mobilité et de jouer un rôle actif dans la société.

La réadaptation vise à supprimer – ou à réduire autant que possible - les facteurs qui limitent l'activité des personnes handicapées, pour leur permettre d'acquérir une plus grande indépendance et de profiter de la meilleure qualité de vie possible. Selon le type d'incapacité, plusieurs types de services peuvent être requis (soins médicaux, réadaptation physique, formation professionnelle, soutien social, aide à l'indépendance économique, etc.), mais la réadaptation physique est dans tous les cas indispensable pour assurer aux personnes handicapées une pleine participation et intégration à la société. Les personnes handicapées ont besoin d'aides à la mobilité – prothèses, orthèses, aides à la marche et fauteuils roulants - mais aussi de traitements qui leur permettront de tirer le meilleur parti possible des appareillages qu'elles ont reçus. Retrouver sa mobilité n'est que justice pour une personne handicapée; c'est la première étape sur la voie qui doit la conduire au plein exercice de ses droits fondamentaux - accès à la nourriture, au logement, à l'éducation, à un emploi et un salaire – et qui, de façon plus générale, lui permettra de bénéficier des mêmes opportunités que tout autre membre de la société.

Depuis 1979, le CICR a diversifié et étendu les activités qu'il mène dans le monde entier dans le domaine de la réadaptation physique. Au fil du temps, il a occupé une place de plus en plus prépondérante, principalement du fait de l'envergure de ses activités, de la mise au point de sa propre technologie, du savoir-faire qui lui est reconnu et, enfin, de son engagement à long terme dans les projets qu'il soutient. Dans la plupart des pays où le CICR a ouvert un centre de réadaptation physique, les services qui existaient dans ce domaine étaient soit minimes, soit inexistants. Le plus souvent, c'est le projet du CICR qui a servi de base à la création d'un service national de réadaptation physique.

L'objectif du Programme de réadaptation physique (PRP) du CICR est de garantir l'accès à des services de réadaptation physique adaptés, qui incluent des appareils d'aide à la mobilité et des services de physiothérapie. L'assistance du CICR dans ce domaine contribue à la mise en place de services nationaux de qualité, ou à renforcer les services existants, à garantir l'accès à ces services et leur disponibilité à long terme.



PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION PHYSIQUE DU CICR

Le PRP s'efforce de répondre aux besoins en réadaptation physique de base des personnes handicapées touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence et ce, de la manière la plus rapide, humaine et professionnelle possible. Dans les pays en proie à un conflit où le CICR est présent, les services de réadaptation physique ne sont pas uniquement nécessaires aux personnes directement touchées par le conflit, les blessés par mines terrestres, bombes et autres munitions. Des besoins existent aussi parmi les personnes dont le handicap a été causé par l'effondrement du

système de santé normal, qui les a empêchées de recevoir les soins ou les vaccins requis. Les projets bénéficiant du soutien du CICR assistent donc toutes les personnes qui en ont besoin.

Les projets de réadaptation physique du CICR sont conduits de manière à améliorer les services de réadaptation physique proposés dans le pays, l'objectif principal étant de garantir des services plus accessibles, de meilleure qualité et durables.



Améliorer l'accessibilité des services: le CICR prend toutes les mesures possibles pour que toute personne ayant besoin de services de réadaptation physique y ait accès sur un pied d'égalité avec les autres, indépendamment de toute considération d'ordre social, religieux, ethnique ou autre. Une attention particulière est accordée aux

groupes vulnérables tels que les femmes et

les enfants.

- Améliorer la qualité des services: le CICR encourage l'application de ses propres directives, qui sont fondées sur des normes internationales. Il prône une approche pluridisciplinaire de la prise en charge des patients, incluant la physiothérapie. Il veille par ailleurs à ce que la technologie du CICR utilisée pour la fabrication des appareils et des aides techniques fournis aux handicapés reste adaptée et actuelle.
- Assurer le fonctionnement à long terme: dès le début d'un projet, le CICR collabore avec un partenaire local, dont il contribue à renforcer les capacités techniques et de gestion. S'il y a lieu, le CICR assure la continuité du projet par le biais de son Fonds spécial en faveur des handicapés (voir ci-après). Par cette approche à long terme de ses responsabilités, le CICR maximise les chances que son investissement en ressources humaines, financières et matérielles garantisse la pérennité de son projet longtemps après qu'il s'en sera désengagé.



UNE STRATÉGIE À DEUX VOLETS

L'aide du CICR va directement au système national d'une part et aux utilisateurs des services d'autre part. L'aide accordée au système national consiste à le doter des moyens qui lui sont nécessaires. Elle inclut un soutien de chaque centre, visant à garantir sa capacité à fournir les services, et qui peut comprendre la construction ou la rénovation des installations, le don d'équipements, de matières premières et de composants, le soutien à la formation du personnel local et l'aide à l'élaboration d'une stratégie nationale de réadaptation physique. Une assistance est aussi fournie aux autorités

nationales afin de garantir leur capacité à gérer et à superviser les activités liées à la réadaptation physique. Dans le même temps, des mesures sont aussi prises pour garantir aux utilisateurs l'accès aux services. Elles comprennent la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture, ainsi que le coût du traitement dans les centres.



RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES

Les projets du CICR sont conçus de manière à contribuer au renforcement des services de réadaptation physique dans les pays où ils sont menés. Le CICR apporte donc à ses partenaires locaux (gouvernements, ONG, etc.) une assistance qui combine la fourniture de matériel et d'équipements, un soutien financier et des mesures de formation du personnel. Le niveau de soutien apporté par le CICR varie selon les pays, mais le but est toujours de renforcer les capacités nationales, à la fois techniques et de gestion. Dans certaines circonstances, le CICR doit se substituer entièrement aux

autorités. Il continue néanmoins de gérer 90% de ses projets en coopération avec des partenaires locaux, principalement des autorités gouvernementales.

Depuis 1979, le CICR a mis au point une série d'outils (gestion des stocks, gestion des patients, protocoles de traitement, etc.) pour faciliter la tâche des directeurs des centres qu'il soutient. Ces outils de gestion ont également été transmis à d'autres organisations travaillant elles aussi dans ce domaine.



DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES

La qualité et le fonctionnement à long terme des services dépendent largement de la présence, dans ces centres, de professionnels dûment formés. Dans les projets assistés par le CICR, le volet «formation» a donc pris de l'importance au fil des ans. La présence de professionnels ayant bénéficié d'une formation accroît les chances de voir les services de réadaptation physique continuer de fonctionner à long terme. En 2003, le CICR a mis au point un module de formation interne destiné aux techniciens orthoprothésistes, sanctionné par

un Certificat de compétence professionnelle (CCP) reconnu par l'ISPO (International Society for Prosthetics and Orthotics). Depuis 1979, le CICR a conduit des formations diplômantes d'orthoprothésistes dans plus de 12 pays, ainsi qu'un programme de formation en physiothérapie dans un pays. Par ailleurs, il octroie des bourses d'études qui ont déjà permis à plusieurs personnes de suivre une formation d'orthoprothésiste ou de physiothérapeute dans des établissements d'enseignement reconnus.



Afin de favoriser le développement des services de physiothérapie, et au vu des difficultés rencontrées pour placer dans les centres qu'il soutient des physiothérapeutes qualifiés, le CICR a mis en place un programme de formation d'assistants en physiothérapie; ces assistants sont des personnes qualifiées qui travaillent sous la direction d'un physiothérapeute et prennent part à l'examen et au traitement des patients.

UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE À BASE DE POLYPROPYLÈNE

Pour produire les composants de prothèses et d'orthèses, le CICR a d'abord employé des matières premières et des machines d'importation, acquises auprès de fournisseurs occidentaux bien établis. Il a toutefois rapidement mis au point une nouvelle technique, moins coûteuse, de fabrication d'appareils de qualité à base de polypropylène, réduisant ainsi le coût des services de réadaptation physique. Reconnaissant le rôle vital joué par le CICR pour que les appareils orthopédiques soient plus largement accessibles, l'ISPO lui a décerné en 2004 le Prix Brian Blatchford. La technologie mise au point par le CICR est aujourd'hui largement utilisée pour la production de prothèses et d'orthèses; elle est employée par la plupart des organisations qui travaillent dans le domaine de la réadaptation physique.



ENCOURAGER L'ACCÈS À D'AUTRES SERVICES DE RÉADAPTATION

La réadaptation vise à supprimer – ou à réduire autant que possible – les facteurs qui limitent les activités des personnes handicapées pour leur permettre d'acquérir une plus grande indépendance et de profiter de la meilleure qualité de vie possible. Plusieurs types de services peuvent s'avérer nécessaires: soins médicaux, réadaptation physique, formation professionnelle, soutien social et programmes encourageant l'autonomie. La réadaptation physique, bien qu'elle soit indispensable pour permettre à un handicapé de retrouver sa mobilité, ne constitue donc que l'une des nombreuses mesures pouvant être nécessaires pour une réadaptation à part entière. Même si le CICR met l'accent sur la réadaptation physique, il est bien conscient de la nécessité de mieux faire comprendre à ses

partenaires que la réadaptation s'inscrit dans un processus plus large et que les personnes handicapées doivent pouvoir accéder à d'autres services qui vont favoriser leur pleine intégration dans la société.

Tous les projets comprennent un certain nombre de mesures visant à promouvoir l'accès à d'autres services faisant partie du processus de réadaptation: soutien à des manifestations nationales en lien avec le handicap, mise en place de réseaux d'orientation des patients avec les organisations locales et internationales qui travaillent dans d'autres domaines de la réadaptation, ou encore soutien à l'élaboration de stratégies nationales visant à résoudre les problèmes liés au handicap.



UN ENGAGEMENT À LONG TERME

Même si le retrait du CICR de projets en cours se passe bien dans de nombreux cas, il arrive aussi parfois qu'au bout d'une année environ, il ne reste plus qu'un centre vide, où il n'y a plus ni matériel, ni personnel formé, ni patients. Dans les pays aux ressources financières limitées, les besoins des personnes handicapées (y compris en matière de réadaptation physique) sont rarement considérés comme une priorité. En conséquence, les centres sont insuffisamment financés et insuffisamment soutenus. Non seulement les patients et le personnel en pâtissent, mais c'est une perte considérable sur le plan des investissements en capital humain et matériel. Les personnes handicapées ont toute leur vie besoin de services de réadaptation physique opérationnels. Afin d'améliorer la pérennité de ces services, le CICR adopte une approche à long terme pour la mise en place et la gestion de ses projets. Certes, les priorités premières sont de maintenir un niveau élevé de qualité et d'améliorer l'accessibilité des services, mais le CICR tient toujours compte de la nécessité de renforcer, dès le début, les capacités de gestion et les compétences techniques de ses partenaires. Pour ce faire, il assure une formation et un encadrement, renforce les infrastructures et encourage le gouvernement à mettre en œuvre une politique efficace en matière de réadaptation physique.

Même quand le CICR s'est complètement retiré d'un pays, le suivi de l'activité peut être assuré par le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés. Cet engagement à long terme vis-à-vis des patients et des centres est sans équivalent parmi les organisations caritatives. Très apprécié par ses partenaires, tant dans les centres qu'au sein des gouvernements, c'est un des atouts majeurs du CICR.



LE FONDS SPÉCIAL DU CICR EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

Le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés (FSH) a été créé en 1983 en vue de garantir la continuité des projets du CICR pour les personnes touchées par un conflit armé ou une autre situation de violence, et afin de soutenir les centres de réadaptation physique dans les pays à bas revenus. Ces objectifs continuent d'être au cœur des projets du FSH.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le FSH assure la transition entre le moment où le CICR se retire d'un pays et le moment où les autorités ou d'autres institutions de ce pays assument la pleine responsabilité de la prestation de services aux personnes handicapées dans les centres précédemment soutenus par le CICR. Le FSH apporte aussi son soutien à des centres qui

n'ont jamais été aidés par le CICR; il y introduit la technologie et les moyens techniques mis au point par le CICR afin d'améliorer la qualité et la pérennité des services de réadaptation physique dans les pays à faibles revenus.

L'assistance du FSH a pour but le rétablissement et le maintien de la mobilité des personnes handicapées. Elle est planifiée et conduite de manière à améliorer l'accès aux services et la qualité des prestations fournies, et à assurer le fonctionnement à long terme des services. Pour ce faire, le FSH fournit du matériel et apporte une aide financière et technique. Il intervient également dans le domaine du renforcement des capacités nationales et de la formation.

LA MISSION DU CICR

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.

